

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 décembre 2010**

Décision n° **B-2010-1967**

commune (s) : Ecully

objet : Institution d'une servitude d'implantation et de passage d'une canalisation électrique au profit d'ERDF (Electricité Réseau Distribution France) sur un terrain communautaire situé chemin des Cuers et cadastré sous le numéro AA60

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur : Monsieur Barral**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Date de convocation du Bureau : lundi 6 décembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Bret, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Barge (pouvoir à M. Calvel), Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Imbert A. (pouvoir à M. Abadie), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

**Bureau du 13 décembre 2010****Décision n° B-2010-1967**

commune (s) : Ecully

objet : **Institution d'une servitude d'implantation et de passage d'une canalisation électrique au profit d'ERDF (Electricité Réseau Distribution France) sur un terrain communautaire situé chemin des Cuers et cadastré sous le numéro AA60**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation selon l'article 1.4.

Afin de desservir les propriétés situées sur les parcelles cadastrées sous les n° AA54 et AA53, la société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) souhaite que lui soit accordée une servitude, à titre gratuit, pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine d'une longueur de 50 mètres sur une bande de 3 mètres de large sur la parcelle communautaire cadastrée sous le numéro AA60.

A cet effet, il sera autorisé à ERDF d'utiliser et de réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Les frais d'actes notariés seront à la charge d'ERDF ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - l'institution d'une servitude d'implantation et de passage d'une canalisation électrique au profit d'ERDF sur un terrain communautaire situé chemin des Cuers et cadastré sous le numéro AA60,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la société ERDF relatif à l'institution de cette servitude d'implantation.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Les frais** d'actes notariés sont à la charge d'ERDF.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2010.**